

LIVRET D'ACCUEIL

ISTYA

2026-2027

SOMMAIRE

Bienvenu	p3-4	Page 2 *
Présentation	p4-5	
Nos formation	p5-8	
Interlocuteurs	p8-9	
Parcours de l'alternant	p9-11	
Vie à ISTYA	p12-13	
Accompagnement pédagogique	p13-14	
Maître d'apprentissage	p14	
Différents types de contrat	p15-19	
Couverture sociale	p20	
Mobilité internationale	p20-21	
Consignes de sécurité	p21-22	
Nos partenaires	p22	
Insertion professionnelle et poursuite d'études	p23	
Adresses utiles	p23-24	
Aides à l'apprentissage	p24-26	

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Bienvenue

Toute l'équipe de ISTYA est heureuse de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation. Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Centre de Formation préparant aux métiers des travaux publics.

ISTYA a pour objectif de permettre à chacun d'acquérir des compétences pendant ou en dehors du temps de travail. Accueillant dès l'âge de 16 ans des personnes qui s'inscrivent dans un lien actif avec l'entreprise ou dans une volonté de créer leur activité.

Page | 3

Nos valeurs se définissent par :

La Flexibilité

- Trois parties prenantes : l'entreprise, l'apprenant, le CFA chacun s'adapte sans prédominer dans l'organisation.

Adaptation mutuelle, toutes les contraintes des parties prenantes sont prises en compte pour une organisation optimale.

- Former les jeunes à être flexibles pour répondre aux attentes du monde professionnel.
- Flexibilité dans la pédagogie : adapter l'enseignement à chaque apprenant.

L'Exigence

- Viser la réussite pour tous au travers de la qualité de la formation, de l'administration, de l'organisation pédagogique et des intervenants.
- Sur les comportements : respect, engagement et conscience professionnelle.

La Co-écoute

- Communiquer c'est laisser un espace où chacun peut exprimer ses besoins, ses ressentis et ses idées.
- Notre travail c'est d'être le liant entre les entreprises et les apprenants. Nous basons la qualité de notre communication sur la régularité et la transparence des échanges.

L'Engagement social

- Permettre aux jeunes d'accéder rapidement à l'emploi grâce à des compétences clés.
- Maintenir l'employabilité des salariés non qualifiés via l'obtention de certifications.
- Insérer ou réinsérer des publics spécifiques dans des métiers en tension.
- Pour les entreprises partenaires : pourvoir de la main-d'œuvre qualifiée et participer au rajeunissement des équipes.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

L'ensemble du personnel reste à votre écoute. Nous vous souhaitons un parcours d'apprentissage marquant au sein du CFA. Que l'expérience vous enrichisse et ouvre les portes du chemin que vous avez choisi.

Présentation

Page | 4

*

Nous contacter

SITE CFA : 249 Avenue du 8 Mai 1945 - Les Allées Victoria – 83700 Saint-Raphaël

SITE CHANTIER ECOLE : ZA Les Esclapes – 83600 Fréjus

Tel : 06.46.23.97.00

Mail : contact@istyaform.com

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Horaires de formation

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 9h à 12h

Moyens d'accès

- Bus :

SITE CFA : Depuis Saint Raphaël Gare Routière prendre la ligne 7 Rostand (Côté Abribus) Arrêt Petits Défends (Côté Ouest)

SITE CHANTIER ECOLE : Depuis Saint-Raphaël Gare routière prendre la ligne 4, Arrêt Salle Victor Hugo (côté Est).

- En Transport personnel :

Sortie autoroute 38 vers Saint Raphaël -Fréjus

- Parking

SITE CFA et CHANTIER ECOLE : Un parking gratuit est situé en face de notre établissement.

Condition accessibilité handicap

Établissement conforme aux règles en vigueur concernant les établissements recevant du public (ERP). Places de parking réservées aux personnes handicapées

- Incidents

Mise à disposition d'un formulaire de traitement des incidents disponible sur notre site internet pour toutes personnes désirant faire une remontée d'information en dehors des suivis annuels.

La demande sera traitée sous 15 jours maximum, vous pourrez l'envoyer par mail à : nsarfati@istyaform.com.

Les outils

- Galia

Outils numériques permettant de consulter vos emplois du temps, évaluations, bulletins de note, présence, suivi entreprise, les cours des formateurs, tous vos documents administratifs.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

- Matériel

Pour le passage des Titres professionnels nécessitant de l'outillage, le CFA met à disposition, le matériel nécessaire à la passation de l'examen, conformément au référentiel de certification.

Restauration

Le CFA met à disposition un micro-onde pour vos repas.

Page | 5

*

Nos formations 2026-2027

TP Maçon en Voirie et Réseaux Divers (Niveau 3 - CAP/BEP)

Durée : 12 mois en alternance (13 semaines en CFA)

Objectif :

- Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie
- Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie
- Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte

Contenu de la formation :

- **CCP1 : Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie**
 - o 1. Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural
 - o 2. Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
 - o 3. Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées.
 - o 4. Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie
 - o 5. Compacter des couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur
- **CCP2 : Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie**
 - o 6. Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural
 - o 7. Poser des pavés et des dalles manufacturées
 - o 8. Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural.
 - o 9. Mettre en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux
- **CCP3 : Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte**

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

- 10. Poser les gaines, les fourneaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible
- 11. Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort
- 12. Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements

Habilitations : BF-HF et AIPR opérateur

Débouchés : Maçon VRD, ouvrier voiries, paveur, agent d'entretien, etc.

Suite de parcours : TP Constructeur de routes, TP Conducteur d'engins, TP Chef de chantier TP routes et canalisations

Page | 6

*

TP Canalisateur (Niveau 3 - CAP/BEP)

Durée : 12 mois en alternance (13 semaines en CFA)

Objectif :

- Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée
- Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte
- Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte

Contenu de la formation :

- **CCP 1 : Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie**
 - 1. Effectuer les opérations préalables à la pose d'un réseau enterré
 - 2. Suivre le terrassement, sécuriser et régler le fond de fouille d'une tranchée
 - 3. Réaliser l'enrobage de la canalisation, le remblaiement et le compactage de la tranchée
 - 4. Réaliser les ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations
- **CCP 2 : Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte**
 - 5. Poser en tranchée un collecteur d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales
 - 6. Raccorder une grille ou un avaloir au collecteur principal
 - 7. Poser un regard de visite d'assainissement ou se raccorder sur un regard existant
 - 8. Réaliser les branchements particuliers, eaux usées et eaux pluviales
- **CCP3 : Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte**
 - 9. Raccorder un réseau neuf ou réparer une fuite sur une adduction d'eau potable existante
 - 10. Poser en tranchée une canalisation d'eau potable
 - 11. Poser les appareillages et accessoires de fontainerie sur une canalisation d'adduction d'eau potable
 - 12. Réaliser les différents types de branchements sur un réseau d'adduction d'eau potable
 - 13. Désinfecter une canalisation d'adduction d'eau potable et procéder aux essais

Habilitation AIPR (opérateur)

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Débouchés : poseur de canalisations ou poseur en canalisation,
Suite de parcours : Chef de chantier TP

TP Chef de Chantier Travaux VRD (Niveau 5 - Bac +2)

Durée : 12 mois en alternance (13 semaines en CFA)

Page | 7

*

Objectif :

- Préparer l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers
- Diriger l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers
- Clôturer l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers

Contenu de la formation :

- **CCP1 : Préparer l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers**
 - o 1. Vérifier les pièces administratives, réglementaire et demander les compléments indispensables au bon déroulement du chantier
 - o 2. Intégrer dans sa préparation, les principes de prévention santé et sécurité, de protection de l'environnement, de qualité et de traçabilité.
 - o 3. Ajuster ou définir les méthodes, les phasages, les solutions techniques et les budgets pour la réalisation du chantier.
 - o 4. Définir, réserver et planifier les moyens nécessaires pour chaque phase des travaux du chantier.
- **CCP 2. Diriger l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers**
 - o 5. Manager les équipes du chantier
 - o 6. Réaliser les implantations secondaires et les contrôles des travaux réalisés
 - o 7. Suivre la production, analyser les résultats et rendre compte.
 - o 8. Adapter les méthodes et optimiser les moyens de production en continu
 - o 9. Assurer la traçabilité des travaux réalisés
- **CCP 3 : clôturer l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers**
 - o 6. Réaliser les implantations secondaires et les contrôles des travaux réalisés
 - o 7. Suivre la production, analyser les résultats et rendre compte.
 - o 9. Assurer la traçabilité des travaux réalisés
 - o 10. Assister à la réception des ouvrages d'infrastructures et coordonner le repliement du chantier.

Habilitation : AIPR encadrant

Débouchés : Chef de chantier, assistant chef de chantier

Suite de parcours : Chef d'équipe gros œuvre, Conducteur de travaux

Chaque formation est validée par un Titre Professionnel délivré par le Ministère du Travail, avec évaluation en entreprise et en centre (mise en situation, dossier pro, entretien final).

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Les formations bénéficient d'un accompagnement individualisé, de matériel moderne, et de liens solides avec les entreprises du secteur pour une insertion rapide.

Indicateurs de performances :

Chaque année nous procédons au recueil d'indicateurs qui nous permettent de nous améliorer en continu.

Page | 8

*

Taux de satisfaction des stagiaires, des entreprises, des formateurs, taux de réussite, taux de poursuite d'études, taux d'employabilité, taux d'abandon et taux de rupture, sont consultables sur le site internet.

Interlocuteurs

INTERLOCUTEURS

Direction Générale

M. Thibaut ASTOLFI, **Directeur du CFA**

Service Relation Entreprise

Référent mobilité internationale et Handicap

Tel : 07.57.40.60.45

Mail : tastolfi@istyaform.com

M. Thibaut ASTOLFI,
Directeur du CFA

Service Relation Entreprise

Référent mobilité
internationale et Handicap

Mme Nathalie SARFATI, **Responsable pédagogique**

Responsable administrative et médiation

Tel : 06.46.23.97.00

Mail : nsarfati@istyaform.com

Mme Nathalie SARFATI,
Responsable pédagogique
Responsable administrative
et médiation

Qui fait quoi ?

Direction : Thibaut ASTOLFI

- Organisation générale
- Equipements
- Sécurité

FORMATEURS REFERENTS
Christian LABBE
Philippe SPRIET

Vie Apprenti : Nathalie SARFATI

- Aides financières et sociales
- Justification des absences et des retards
- Planification suivi entreprise et CFA
- Médiation en cas de problèmes

FORMATEURS
Christian LABBE
Philippe SPRIET

Pôle Administratif : Nathalie SARFATI

- Dossiers administratifs de rentrée
- Attestation d'apprentissage
- Gestion des examens
- Rédaction des contrats d'apprentissage
- Orientation et poursuite d'études

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Point relation entreprises : Thibaut ASTOLFI

- Info aides employeurs
- Aide à la recherche d'entreprises

Référent Handicap : Thibaut ASTOLFI

- Accompagnement pour la reconnaissance de votre handicap
- Aménagement de votre formation et de vos examens

Page | 9

*

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique :

Monsieur Christian LABBE

Formateur référent TP CCTP RC

Monsieur Philippe

Formateur référent SPRIET TP MVRD

Parcours de l'alternant

1. Phase de découverte et d'orientation

- Recherche d'informations sur les formations et le CFA
- Participation à des journées portes ouvertes et forums
- Conseils en orientation et choix du cursus

2. Admission et inscription

- Entretien avec le responsable du service entreprise
- Test d'admission en fonction du diplôme choisi
- Dépôt du dossier d'admission avec les pièces justificatives
- Commission d'admission chaque vendredi
- Transmission de la décision d'admission
- Accompagnement dans la recherche d'entreprise, dans les démarches administratives concernant votre contrat d'alternance

3. Début de la formation en alternance

- Intégration dans le CFA lors de la journée de pré-reentrée
 - Remise du livret d'accueil, attestation des modalités, Règlement intérieur, charte de l'apprenti, charte usage d'informatique
 - Accès au matériel et aux équipements pédagogiques
 - Communication des emplois du temps, de la gestion administrative du CFA
- Accompagnement des étudiants sans contrat d'alternance avec ateliers TRE chaque semaine

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

4. Suivi et accompagnement de l'apprenant

- Accès au dossier numérique (notes, absences, appréciations)
- Entretiens individuels semestriels avec un formateur référent
- Suivi en entreprise deux fois par an
- Accompagnement des apprenants en situation de handicap

5. Évaluations et examens

- Mise en situation d'examens organisés au cours de l'année
- Examens finaux selon le calendrier établi

6. Insertion professionnelle et suivi post-formation

- Aide à la rédaction du CV et à la préparation des entretiens
- Mise en relation avec les entreprises partenaires
- Suivi post-formation pour favoriser l'intégration professionnelle

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



1. Le règlement intérieur et la charte informatique

Ces documents sont à votre disposition sur le site internet et disponible sur votre espaces Galia. Nous les verrons ensemble lors de la journée de pré-rentrée, de façon à échanger ensemble sur les modalités.

2. Tenue professionnelle

Au regard des questions d'hygiène et de sécurité, la tenue doit être conforme à la législation et aux règles en vigueur propre à chaque profession.

3. Accueil des apprenants en situation d'Handicap

Nos locaux sont adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Thibaut ASTOLFI, est votre référent handicap il est présent sur le site et se rend disponible pour vous accompagner tout au long de votre scolarité.

Coordonnées référent handicap : M. Thibaut ASTOLFI, Directeur du CFA – Tel : 07.57.40.60.45 Mail : tastolfi@istyafom.com

Procédure d'accueil des apprenants en situation de Handicap

Lorsqu'un futur apprenant mentionne une situation de handicap au cours de l'entretien d'admission, le référent handicap du CFA procède à une évaluation de la faisabilité du projet du candidat, en tenant compte de sa situation de handicap et du choix de la formation. Si la faisabilité n'est pas confirmée, le candidat est orienté vers des partenaires potentiels tels que d'autres centres de formations, les missions locales ou France Travail.

Le parcours pédagogique est adapté en fonction du handicap, pour le bon suivi de la formation. L'équipe pédagogique est tenue informée, et le référent s'assure du bon respect des consignes.

Le référent handicap travaille en étroite collaboration avec l'ADCP pour garantir que les conditions d'évaluation de l'apprenti respectent les directives établies par les autorités compétentes (inscription, passage des épreuves auprès du SIEC, des maisons des examens, en coordination avec les inspecteurs, etc.).

Tout au long de votre cursus vous pouvez nous retourner un questionnaire des besoins et attentes de l'étudiant en situation de handicap. De façon à nous permettre d'adapter votre parcours scolaire.

Un registre d'accessibilité est disponible sur le site internet.

- Pour aménager votre session d'examen, contactez notre référent Handicap. Nous vous aiderons pour les étapes qui sont : Compléter le formulaire de demande d'aménagements d'épreuves, conjointement avec le centre de formation (quand il est issu d'un parcours de formation)
- Communiquer ce formulaire à son médecin (traitant, spécialiste, *MDPH***)
- Demander à ce médecin de compléter la partie « formulaire médical »

- Envoyer ou remettre l'ensemble de ces documents dûment complétés à l'organisme organisateur de la session d'examen, pour l'étude de faisabilité, et au plus tard 3 mois avant la date de démarrage de la session d'examen

4. La gestion des incidents

Le traitement des incidents est une priorité au sein du CFA. Vous pouvez déclarer à tout moment, en dehors des suivis annuels, un incident en remplissant un formulaire de traitement des incidents. Ce formulaire est disponible sur notre site internet, ou au CFA. La demande sera traitée sous 15 jours maximum, vous pourrez l'envoyer par mail à : nsarfati@istyafom.com.

Page | 13

*

Accompagnement pédagogique

1. Le référentiel de certification

Les formations s'effectuent selon les référentiels de certifications inscrites au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

2. Calendrier de l'alternance

Le calendrier de l'alternance est communiqué à l'apprenant, ses responsables légaux si mineurs, et l'entreprise au début de la formation, ou en cas de modification de celui-ci pendant l'année de formation.

3. Les emplois du temps

Sont accessibles à toutes les parties prenantes, à chaque période et à chaque modification. Sur l'ERP à disposition. Lors de notre journée de pré-rentrée nous nous occupons de vous présenter cet outil.

4. Le suivi de l'alternance

Chaque partenaire de la formation aura accès au dossier numérique de l'apprenant. Notes, appréciations, absences, suivi disciplinaire et appréciations entreprises. Un suivi en entreprise est réalisé deux fois par an. Par ailleurs, les apprenants sont reçus en entretien individuel 2 fois par an pour s'assurer du bon déroulement de la formation au sein du CFA.

5. Examens

Les examens se déroulent en fin de cursus de nos formations. Un calendrier annuel vous est remis avec les dates de vos examens. Les convocations détaillées vous seront remises dès réception.

Des mises en situation d'examens sont organisées une fois dans l'année.

6. Formateurs référents

Un formateur référent au sein d'un CFA est un professionnel expérimenté et compétent chargé d'accompagner et de guider les apprenants tout au long de leur parcours de formation. Son rôle est central et polyvalent, mêlant expertise technique, pédagogie, et suivi personnalisé.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyafom.com

Son rôle :

- Assure le suivi individuel des apprenants
- Anime des sessions de formation
- Lien entre les formateurs et les stagiaires
- Participe à l'amélioration de la formation
- Veille à ce que les objectifs pédagogiques fixés au début de la formation soient atteints
- Assure le suivi des absences

Maître d'apprentissage

Le Rôle du Maître d'Apprentissage

- Le maître d'apprentissage peut être le chef d'entreprise ou un salarié volontaire.
- Il doit être majeur, posséder :
 - Des compétences professionnelles dans le domaine du diplôme visé,
 - Et des qualités pédagogiques.
- Il doit avoir :
 - Un diplôme de même niveau ou supérieur à celui préparé,
 - Ou un diplôme de niveau inférieur, à condition d'avoir 3 ans d'expérience professionnelle.

Il encadre : 2 apprentis + 1 redoublant.

- Il assure la formation pratique de l'apprenti.
- Il l'accompagne jusqu'à l'obtention de son diplôme.

En :

- Formant l'apprenti pendant son temps de travail.
- Se rendant disponible pour ses questions et son intégration.
- Suivant son parcours en CFA et ses résultats.
- Participant aux relations avec le CFA.

L'employeur doit :

- Accueillir l'apprenti, lui présenter l'entreprise et ses activités.
- Organiser et planifier les tâches.
- Accompagner dans la découverte du métier.
- Évaluer ses compétences professionnelles.
- Veiller à des conditions de travail sûres et conformes.
- L'informer des règles et usages internes.
- L'inscrire au CFA adapté à son projet professionnel.
- L'inscrire aux épreuves du diplôme (selon les écoles).
- En cas de handicap, adapter les conditions avec un spécialiste si besoin.

Les différents Types de contrats

1. Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre une entreprise, un apprenti et un centre de formation (CFA). Il permet d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme technologique, professionnel ou un titre homologué. Ce contrat prévoit une durée hebdomadaire de 35 heures, réparties entre le temps en entreprise et les périodes de formation au CFA.

Page | 15

*

Public concerné

- Destiné aux jeunes de 16 à 30 ans, ou dès 15 ans pour ceux issus d'une classe de 3^e.
- D'une durée de 6 mois à 3 ans, selon le cycle de formation.
- Peut être porté à 4 ans sans limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap.

Période d'essai et cadre du contrat

- Une période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise est prévue à compter de la date d'embauche.
- La date de fin du contrat ne peut excéder le 31 août de la dernière année de formation.
- Le contrat peut débuter jusqu'à 3 mois avant le début de la formation. L'alternant dispose de 3 mois après l'entrée en formation pour trouver un contrat d'apprentissage, et de 6 mois en cas de rupture.
- Un maître d'apprentissage salarié peut encadrer 2 apprentis, tandis qu'un maître d'apprentissage employeur peut en superviser 2 apprentis et 1 redoublant.

Rémunération dans les TP

L'accord du 8 février 2005, étendu 17 août 2005, relatif au statut de l'apprenti dans le Bâtiment et les Travaux Publics fixe des taux en % de rémunération plus élevés que ceux prévus par la loi. Toutefois, pour la tranche d'âge de 26 à 29 ans, il convient d'appliquer la rémunération fixée par le décret du 28 décembre 2018 à savoir 100% du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée d'exécution du contrat d'apprentissage.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Salaires de l'apprenti	Apprenti - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année d'alternance	40% du Smic	50% du Smic	55% du Smic ou du SMC	100% du Smic ou du SMC
2ème année d'alternance	50% du Smic	60% du Smic	65% du Smic ou du SMC	100% du Smic ou du SMC
3ème année d'alternance	60% du Smic	70% du Smic	80% du Smic ou du SMC	100% du Smic ou du SMC

En pourcentage du Smic ou du SMC si existant

Rémunération 2026 :

Salaires de l'apprenti (01/01/2026)	Apprenti - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année d'alternance	729,21 €	911,52 €	1 002,67 €*	1 823,03 €*
2ème année d'alternance	911,52 €	1 093,82 €	1 184,97 €*	1 823,03 €*
3ème année d'alternance	1 093,82 €	1 276,12 €	1 458,42 €*	1 823,03 €*

- **Exonération des charges patronales :** Pour rappel, suite à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, **tous les employeurs d'apprentis**, qu'ils soient artisans ou non, et peu importe leur effectif, bénéficient pleinement de la réduction générale de cotisations sur un périmètre complet (c'est-à-dire cotisations de retraite complémentaire et cotisations chômage incluses).

Cette réduction n'est toutefois possible que pour les rémunérations inférieures ou égales à 1,6 fois le SMIC.

- **Exonération cotisations sociales salariales :** Le décret n°2025-290 du 28 mars 2025 prévoit l'exonération des apprentis de la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle pour la part de leur rémunération inférieure ou égale à 50 % du salaire minimum de croissance en vigueur.
- Aides aux employeurs : une prime de 5 000 € est accordée aux entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche d'un apprenti en première année de contrat, et de 2 000 € pour les autres entreprises.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Procédure de signature du contrat d'apprentissage

Nathalie SARFATI, **Responsable pédagogique**

Responsable administrative et médiation

Tel : 06.46.23.97.00

Mail : nsarfati@istyafom.com

Page | 17

Une fiche de renseignement est remise à l'apprenant et doit être remplie par l'entreprise ***** avec signature et cachet obligatoires.

Deux modes de gestion du contrat

1. L'employeur délègue au CFA l'établissement du contrat

- L'employeur renseigne la fiche de renseignement.
- Le CFA complète le CERFA et la convention de formation.
- L'employeur et l'apprenant (ou ses représentants légaux s'il est mineur) signent les documents.
- Le CFA enregistre le contrat auprès de l'OPCO.

2. L'employeur établit lui-même le contrat

- L'employeur envoie au CFA le CERFA complété avec les informations de l'apprenti et de l'entreprise.
- Le CFA complète la partie « Formation » et édite la convention.
- L'employeur retourne 3 exemplaires signés du CERFA et 2 exemplaires de la convention signés.
- Le CFA enregistre le contrat auprès de l'OPCO.

Le contrat peut être conclu jusqu'à 3 mois avant le début de la formation au CFA.

Rupture du contrat

Pendant la période d'essai (45 jours en entreprise)

L'apprenti et l'employeur peuvent mettre fin au contrat sans préavis, sans justification et sans procédure spécifique.

Après la période d'essai

- La rupture peut être effectuée d'un commun accord, avec un document écrit signé par toutes les parties, notifié au directeur du CFA.
- En cas de désaccord, certains motifs peuvent être invoqués pour une résiliation. Il est recommandé de contacter le CFA pour toute demande de rupture.

Accompagnement en cas de rupture

En cas de rupture du contrat, le CFA met en place un dispositif de continuité :

- L'apprenti peut poursuivre sa formation théorique pendant 6 mois.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyafom.com

- Le CFA accompagne l'apprenti dans la recherche d'un nouvel employeur en lien avec le service public de l'emploi.
- L'apprenti bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle et reste couvert par la Sécurité sociale.

Pour tout renseignement, le service placement du CFA est disponible afin d'accompagner les apprentis dans cette démarche.

Page | 18

*

2. Contrat de professionnalisation

Il s'agit d'un contrat de travail (CDD) en alternance de 12 à 24 mois selon la durée du diplôme à préparer. Il permet de favoriser l'accès des jeunes et des demandeurs d'emploi à une qualification professionnelle ou un titre homologué au RNCP.

Ce contrat permet d'alterner des périodes d'enseignement et d'exercice de l'activité en entreprise

La période d'essai est de 30 jours

- La période d'examen doit être incluse dans la durée du contrat.
- Le tuteur doit avoir au moins 2 ans d'expérience dans une qualification en rapport avec l'objectif visé par le stagiaire. S'il est salarié, il peut superviser 3 salariés en contrat d'alternance, s'il est employeur, il peut superviser 2 salariés en contrat d'alternance.
- Le financement de la formation peut être pris en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences). L'employeur doit être à jour dans le paiement de ses cotisations, sinon la prise en charge sera refusée par l'OPCO et la formation à la charge de l'entreprise.
- Exonération des cotisations patronales au titre des assurances sociales et allocations familiales pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus
- Réduction des cotisations patronales selon le dispositif dit « réduction Fillon »
- Le salarié n'a aucune exonération des charges (environ 22% du salaire brut)
- Indemnisation du tutorat
- Pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, une aide de 2000€ est versée à l'employeur par l'OPCO
- Pour les travailleurs Handicapé aide de 6000€

Rémunération

Le salarié alterne périodes de formation et temps de travail en entreprise. Il perçoit donc une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC et qui varie selon son âge et son niveau de formation.

Contrairement au contrat d'apprentissage, le salaire de l'apprenant en contrat de professionnalisation n'est pas exonéré des charges sociales patronales et salariales

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Niveau de formation	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55% du Smic	70% du Smic	100% du Smic (ou 85% du SMC)
Diplôme supérieur ou égal au Bac	65% du Smic	80% du Smic	

Signature d'un contrat de pro est identique à celle d'un contrat d'apprentissage

La facturation des heures de formation suivies par l'apprenant(e) au centre, est adressée directement à l'OPCO en cas de subrogation, ou à l'Entreprise qui se fait rembourser par l'OPCO. Les heures d'absence non légales n'étant pas prises en charge par l'OPCO, elles sont facturées à l'Entreprise et peuvent être déduites du salaire du jeune.

3. Les congés dans le cadre d'un contrat de pro/Apprentissage

Congés annuels : Les congés annuels sont toujours pris sur le temps de présence en entreprise. L'apprenti(e) dispose de 2,5 jours de congés par mois de travail effectué. Le choix des dates se fait en accord avec le maître d'apprentissage ou le responsable de la structure.

Congés pour examen : L'apprenti(e) bénéficie de 5 jours de congés supplémentaires afin de préparer ses épreuves en fin d'apprentissage et des jours nécessaires au passage des examens.

Congés pour événements familiaux : L'apprenti(e) dispose des congés habituels prévus dans le Code du travail. Il doit pour cela se rapprocher de son maître d'apprentissage.

Médiation : L'employeur ou l'apprenti peuvent saisir un médiateur pour résoudre les différends relatifs à l'exécution ou à la rupture du contrat. Le recours au médiateur est même obligatoire pour l'apprenti qui souhaite rompre son contrat d'apprentissage au-delà des 45 premiers jours de formation en entreprise.

Selon l'activité de l'entreprise, le recours au médiateur se fera auprès de :

- la chambre de commerce et d'industrie, si l'entreprise est commerciale ou industrielle ;
- la chambre d'agriculture, si l'entreprise est agricole ;
- la chambre des métiers et de l'artisanat, si l'entreprise est artisanale.

Nathalie SARFATI vous accompagne dans la médiation tout au long de votre parcours au CFA.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

La couverture sociale

En tant qu'alternant, vous bénéficiez des mêmes droits qu'un salarié en matière de protection sociale : remboursement des soins, indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, prise en charge des accidents du travail.

Page | 20

*

Démarches obligatoires

1. Informer la Caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence en envoyant :
 - L'imprimé **S1104** (déclaration de changement de situation)
 - Une copie de votre **contrat de travail**
 - Votre **dernier bulletin de salaire**
 - Un **RIB**
 - Une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport)
2. Créer un compte sur le site **Ameli** afin de suivre vos remboursements et effectuer vos démarches en ligne (www.ameli.fr).

En cas d'arrêt de travail

- Transmettre sous **48 heures** les volets 1 et 2 de l'arrêt de travail à la **Caisse d'Assurance Maladie**.
- Envoyer une **copie** de l'arrêt de travail à votre employeur et au CFA.
- Respecter les **horaires de présence obligatoire à domicile** (9h-11h et 14h-16h), sauf autorisation médicale spécifique.

En cas d'accident du travail

- Informer immédiatement votre **employeur ou le CFA**, qui établira une déclaration d'accident du travail.
- Envoyer les documents médicaux nécessaires à l'Assurance Maladie et à votre employeur/CFA.
- Se conformer aux éventuels **contrôles médicaux** demandés.

Pour toute information complémentaire, consultez le site officiel de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr.

Mobilité Internationale

1. Durée

Le contrat d'apprentissage peut être exécuté en partie à l'étranger pour une durée qui ne peut pas dépasser un an. Dans ce cas, la durée d'exécution du contrat en France est au minimum de 6 mois.

2. Exécution du contrat

Pendant cette période, l'entreprise ou le CFA est seul responsable des conditions d'exécution du travail. L'apprenti est soumis aux règles du pays d'accueil concernant la santé et la sécurité au travail, la rémunération, la durée du travail, le repos hebdomadaire et les jours fériés

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

3. Couverture sociale UE

L'apprenti relève de la sécurité sociale du pays d'accueil.

4. Couverture sociale hors UE

La couverture sociale de l'apprenti dépend de la réglementation sociale du pays d'accueil ou des dispositions de la convention bilatérale de sécurité sociale conclue avec ce pays

Page | 21

Consignes de sécurité



HAUTEUR

- J'utilise des échafaudages ou une plateforme pour les travaux en hauteur
- J'informe en cas d'anomalie
- Le montage, le démontage ou la vérification sont confiés aux personnes formées.



POUSSIÈRES

- Je me protège des poussières : utilisation d'aspiration, humidification des poussières...



ENGINS

- Je suis attentif aux engins en circulation, j'utilise les circulations pour les piétons
- Je porte des vêtements à haute visibilité
- J'utilise les engins pour lesquels je suis formé après autorisation du chef d'entreprise



MACHINES

- J'utilise les machines après autorisation du chef d'entreprise et explication de leur fonctionnement
- Je respecte les distances de sécurité par rapport aux lignes électriques aériennes ou souterraines.



POSTURES

- J'aménage mon poste de travail en vue de réduire les postures défavorables

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



MANUTENTION

- J'utilise les aides à la manutention à disposition. Je n'hésite pas à demander de l'aide à mes collègues



EPI

- Je n'interviens que dans les situations où je suis habilité et autorisé à travailler par mon employeur
- Je mets mes EPI et je respecte les procédures

Nos partenaires

Proxima Intérim



Proxima Intérim nous accompagne dans l'identification de profils issus de l'insertion professionnelle ainsi que de professionnels déjà en poste. L'agence délègue également des alternants aux entreprises utilisatrices, renforçant ainsi les passerelles vers l'emploi durable.



Groupe HDI (RBTP, FATP, C2R, AMTP)

Le Groupe HDI s'implique activement dans notre dispositif en mettant à disposition du matériel pédagogique, en prêtant du matériel pour les formations pratiques et en embauchant régulièrement des alternants au sein de ses différentes entités.

VARESTER



VARESTER contribue à l'insertion de nos apprenants par l'intégration d'alternants directement dans ses équipes, leur permettant ainsi de bénéficier d'une expérience professionnelle concrète et encadrée.

France Travail & les Missions Locales

Ces partenaires institutionnels nous soutiennent dans le repérage et l'accompagnement des publics en parcours d'insertion. Ils jouent un rôle essentiel dans la constitution des promotions et dans la mise en relation avec les entreprises.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Insertion professionnelle et poursuite d'études

1. Insertion professionnelle

Les alternants n'ayant pas encore trouvé d'entreprise bénéficieront d'un **accompagnement personnalisé** afin de maximiser leurs chances d'insertion professionnelle. Dès la rentrée, le **responsable entreprise** met en place un programme * dédié pour les aider à décrocher un contrat d'alternance.

Dans ce cadre, des **ateliers de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE)** seront organisés **tous les mercredis** et incluront :

- Un travail sur la rédaction et l'optimisation du **CV**
- Une préparation aux **entretiens d'embauche**
- Une méthodologie pour la **prospection des entreprises** et le développement d'un réseau professionnel

Cet accompagnement sera assuré **de juin à décembre**. Pour toute question ou inscription aux ateliers, il est recommandé de prendre contact avec le **responsable entreprise**.

2. Poursuite d'études

Afin d'accompagner les alternants dans la construction de leur avenir, le CFA organise une **journée dédiée à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle** au mois d'avril.

Cet événement sera l'occasion de :

- **Rencontrer des entreprises locales**, découvrir leurs opportunités d'emploi et échanger avec des recruteurs
- **Explorer les possibilités de poursuite d'études**, avec la présentation de formations complémentaires et de cursus adaptés aux différents parcours professionnels
- **Obtenir des conseils personnalisés** pour faire un choix éclairé entre l'entrée dans la vie active et la poursuite d'un parcours de formation

Adresses utiles

Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage Place Lucien Laye 13261 Aix en Provence 04 88 04 00 10

Service Régional de la Formation et du Développement 04 13 59 36 00

DREETS PACA CS 10009 – 23.25 rue Borde 13285 Marseille Cedex 8 04 88 04 00 10

AGEPHIP : (chargée de soutenir le développement de l'emploi des handicapées. pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

personnes.) B1, Arteparc de Bachasson, rue de la Carrière de Bachasson, 0 800 11 10 09

MDPH Téléphone : 04 94 18 79 00

Email : mdph83@var.fr

Site web : www.mdpf-var.fr

Page | 24

*

Handi-Pacte 83 : association spécialisée dans l'accompagnement des personnes handicapées en milieu scolaire et professionnel. Contact : www.handi-pacte.org

CAP emploi Var : 147, rue Henri Vienne 83 000 Toulon 04 94 22 36 16

SSE Toulon : Accompagnement médical et aménagements adaptés. sse@univ-tln.fr ou 0494142470

Crous Nice-Toulon : handicap@crous-nice.fr / social@crous-nice.fr

Association Phar83 : contact@phar83.fr

PAS du VAr : pas.var@ac-nice.fr

Aides à l'apprentissage

Carte Etudiant des Métiers

Les apprenants possèdent une carte d'étudiant des métiers. Différentes réductions de tarifs sont accordées grâce à cette carte : frais de transport, la restauration rapide et les activités sportives et culturelles. La carte permet également d'avoir accès aux logements et aux restaurants universitaires.

Premier équipement

A l'appréciation du responsable de formation, un ordinateur portable pourra être mis à disposition de l'apprenti pendant la durée de son contrat.

Aide au permis de conduire

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 € qui s'adresse aux apprenants remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution,
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Aide mobili-jeune

Destinée aux alternants de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Attribuée par Action Logement, elle a pour but de prendre en charge une partie du loyer acquitté par le jeune. Le montant de la subvention, compris entre 10 et 100 euros par mois, dépend du salaire touché par l'alternant. Mobili-jeune est

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

versée pendant toute la formation en alternance pour une durée maximale de 3 ans. L'aide est accordée après déduction de l'APL sur le loyer et dans la limite du loyer restant dû. Les deux aides sont donc cumulables. En dehors des conditions d'âge et d'études, le jeune ne doit pas percevoir plus de 1.678,85 euros mensuels bruts (montant 2022 du Smic), et le logement être occupé durant la période de formation en alternance et faire l'objet d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou en résidence sociale ou d'un avenant au bail si le logement est une colocation.

Aide Personnalisée au logement (APL)

La plus connue des aides au logement demeure l'APL (ou plus exactement, l'aide personnalisée au logement (APL). Étudiants comme alternants y ont droit pour les aider à prendre en charge une partie de leur loyer. Pour savoir si vous êtes éligible, vous pouvez effectuer une simulation sur le site internet de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

La garantie VISALE

La garantie VISALE est un dispositif servant de caution aux apprenants. Elle dispense de ce fait le locataire de présenter toute autre caution à son bailleur.

Il faut respecter un plafond de ressource de 1500€ net par mois. Le logement doit être la résidence principale de l'apprenti et le loyer ne peut pas excéder 1300€ net mensuels.

<https://fo.visale.fr/#/fr/login>

Loca pass

Pour limiter l'impact financier du dépôt de garantie, l'avance Loca-Pass vous offre un prêt à taux zéro destiné à régler votre caution auprès du bailleur.

Les aides octroyées aux jeunes étant en permanence mises à jour ; consulter le site www.toutsurmesfinances.com

La prime d'activité

Aide de la CAF, qui permet de compléter le salaire des alternants.

Pour en bénéficier il faut :

- Être âgé de 18 ans ou plus
- Avoir une activité professionnelle ou être indemnisé au titre du chômage partiel/technique
- Percevoir un revenu mensuel supérieur à 1028,96€.

Tout comme les aides au logement, son montant dépend de vos ressources et de votre situation. Vous devez les déclarer tous les trois mois via votre compte CAF.

Aides transport

Pass ZOU. En tant qu'apprenti vous avez le droit à des tarifs préférentiels proposés par la SNCF TER Région Sud.

Pour 90€ au lieu de 110€, vous avez les déplacements illimités en bus et train ZOU ! du 1^{er} septembre au 31 août, y compris les week-ends et vacances, sur vos trajets scolaires ou de loisirs. (Des réductions sur ces tarifs peuvent être appliqués en cas de familles nombreuses ou à revenu modeste)

Pour bénéficier de ces tarifs il faut simplement avoir moins de 26 ans.

Le pass culture

Le passe culture est une somme allouée, via une application mobile dédiée, pour les dépenses dans des places de cinéma, de concert, de théâtres, des entrées au musée, des cours de musique, achat en librairie...

Créé à l'initiative du ministère de la Culture, cet outil numérique gratuit vise à faciliter l'accès aux sorties et biens culturels pour les jeunes. La somme de 300€ est créditez au 18 ans du jeune et est valable pendant 2 ans.

<https://passe.culture.fr/>

Page | 26

*

Télépéages moins chers

Ulys campus. Bénéficiez d'une réduction de -30% sur vos dépenses de péage appliquée dès 10 allers retours dans le mois (20 passages).

Plus d'information : <https://www.vinci-autoroutes.com/fr/actualites/services-etaires/ulys-campus-offre-telepeage-etudiants/>

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83- Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com